

# **POURQUOI POUVONS-NOUS DEMANDER LEGITIMEMENT DE RESTER SUR LE SPME A LA RETRAITE ?**



info@saec-monaco.com

sjvemonaco@gmail.com



**On vous dit : « Ce n'est pas possible, en raison de la signature de la convention bilatérale franco-monégasque »**

**FAUX !** Les salariés sous régime SPME **ne sont pas couverts** par cette convention (\*), ce qui a d'ailleurs permis de pouvoir mettre en place le statut de « femme chef de foyer » dans la Fonction Publique pour les résidentes en Principauté de Monaco.

**On vous dit : « Il n'y a pas assez d'argent »...**

**FAUX !** Comment le Gouvernement peut-il avancer de tels arguments alors qu'il claironne dans la presse que le « salaire moyen » à Monaco s'élève à 4.130 € par mois (\*\*)... et avec un des PIB par salarié le plus élevé au Monde (104.603 € en 2017(\*\*\*)) argent que **NOUS** avons contribué à générer... sans parler du Budget de l'Etat qui ne cesse de progresser ...

(\*) Source : Observateur de Monaco/178 Septembre 2018

(\*\*) Source : Monaco Matin du 12 Février 2019

(\*\*\*) Source : IMSEE sur site officiel www.gouv.mc

**On vous dit : « Cette demande est juste et légitime, mais... »**

**« Mais » QUOI ??? Tout n'est que question de volonté politique !**

**Non** ce n'est PAS juste de nous priver d'un service au moment où nous en avons le plus besoin !

**Oui** notre demande est légitime car nous avons œuvré toute notre vie de salarié pour le rayonnement de Monaco !

**TOUS ENSEMBLE UNISSONS-NOUS POUR DEMANDER A RESTER SUR LE SPME A LA RETRAITE QUEL QUE SOIT NOTRE LIEU DE RESIDENCE ! NOUS NE SOMMES PAS DES MOUCHOIRS EN PAPIER !**

## **UNISSONS-NOUS POUR FAIRE RESPECTER NOS DROITS !**

## **RETRAITÉS ...**



## **ATTENTION DANGER !!!**

Futurs retraités, si vous habitez en France, vous devrez quitter le SPME et basculer sur la CPAM.

Lorsque vous consulterez un médecin ou achèterez des médicaments, tout ne sera pas complètement remboursé. Certaines « contributions » resteront à votre charge.

## **Et vous serez assujettis aux CSG, CRDS et CASA !**

*(Informations détaillées à venir)*

# QUELQUES EXEMPLES DE DIFFERENCE DE REMBOURSEMENT A LA RETRAITE ENTRE LE SPME ET LA CPAM (\*)

## Consultation chez un généraliste

	SPME (Actif)	SPME (Retraité)	CPAM	
			Secteur 1	Secteur 2
Tarif de Base	28,7€	28,7€	25,0€	25,0€
Taux	100%	80%	70%	
Montant remboursé	28,7€	22.96€	16,5€	16,5€

(Base \* Taux – Ticket Modérateur)

## Paire de lunettes avec verres simples non teintés (Montures + Verres)

	SPME (Actif)	SPME (Retraité)	CPAM
	Tarif de Base	50€ + 68€	50€ + 68€
Taux	100%	80%	70%
Montant remboursé	50€ + 68€	40€ + 54,4€	1.7€ + 4,4€
Total	118€	94,4€	6,1€

## Couronne dentaire cotée D50

	SPME (Actif)	SPME (Retraité)	CPAM
Tarif de Base	253€	253€	107,5€
Taux	100%	80%	70%
Montant remboursé	253€	202,4€	75,25€

## Médicaments

	Taux	Commentaires	A savoir
SPME (Actif)	100%	Actuellement, Retraités résidant à Monaco :	
SPME (Retraité)	80%	-Agents : 80 % -Fonctionnaires : 100%.	
CPAM	15%	médicaments à service médical faible	<b>à déduire en plus :</b> <b>La franchise médicale (0,50€ par boîte de médicaments) est plafonnée à 50€ par an. Non pris en charge par les mutuelles</b>
	30%	médicaments à service médical rendu modéré	
	65%	médicaments à service médical rendu majeur ou important.	
	100%	Si reconnaissance en ALD + Invalidité et pour les médicaments reconnus comme irremplaçables et coûteux.	

**Vous pensez : « Ce n'est pas grave, j'ai une bonne mutuelle !! »... Eh non !!!**

Comme vous ne serez plus affilié aux Caisses Monégasques, les tarifs de votre Mutuelle vont grimper en flèche.

Nous avons constaté en moyenne des cotisations **multipliées par 2, voire par 3** à partir de 55 ans, sans compter les « participations forfaitaires » non remboursées

(\*) Sources : portail officiel des différents organismes sociaux ([www.gouv.mc](http://www.gouv.mc) & [www.amelie.fr](http://www.amelie.fr))